Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_13-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 40

Ayant donné procuration : 3

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Stéphane L'HER
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_13-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Conseil municipal

Délibération

13 - Compagnons bâtisseurs de Bretagne - Auto-réhabilitation accompagnée - Subvention 2026 (fonctionnement)

Exposé des motifs

Les Compagnons bâtisseurs de Bretagne est une association loi 1901 créée en 1968. Elle a pour objectif de contribuer à la résolution des problèmes sociaux notamment liés aux carences des politiques de l'habitat. Elle met en œuvre des actions de chantiers, de volontariat, d'insertion ou de formation auprès d'un public modeste.

Dans le cadre de ses actions, elle vise la prise en charge, par les intéressés eux-mêmes, de leurs propres problèmes et poursuit par là même, une action éducative auprès de ses adhérents.

Sur la Bretagne, les adhérents sont organisés en quatre groupes départementaux constitués. Les actions sont menées par des professionnels employés par l'association et des bénévoles. Elle est financée par les adhérents et ses organismes publics sur des actions particulières.

L'association intervient sur le territoire briochin depuis 2016 dans le cadre de chantiers d'auto-réhabilitation, accompagnée dans un premier temps, dans le parc de logements privés de l'hyper-centre puis dans le parc de logement social.

La nouvelle organisation départementale des Compagnons bâtisseurs mise en place au second semestre 2025 proposait pour 2026 de refaire le point avec les partenaires du territoire (Ville de Saint Brieuc, Saint Brieuc Armor Agglomération et Terre d'Armor Habitat...) sur leurs priorités d'intervention en terme de public et de secteurs d'intervention afin de définir ensemble une méthode de travail et de mettre en place de nouvelles actions en 2027.

L'ensemble des actions mises en place permet de favoriser :

- l'amélioration du cadre de vie des personnes modestes ;
- la cohésion sociale en utilisant comme vecteur l'auto-réhabilitation accompagnée ;
- la capacité d'agir des habitants pour la résolution de leur problème de logement ;
- l'encouragement de la citoyenneté ;
- l'entraide et la solidarité des habitants.

Ces actions contribuent notamment à l'insertion sociale et professionnelle des habitants, en particuliers des jeunes et des femmes.

Aussi, la Commission d'attribution des subventions qui a eu lieu le 29 mai 2026 a proposé d'attribuer à l'association des Compagnons bâtisseurs de Bretagne une subvention de 2 500 €.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_13-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de deux mille cinq cents euros à l'association des Compagnons bâtisseurs de Bretagne pour l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)